



### Légende

- Limite communale
- Contour de ZACC

#### Schéma des options territoriales

##### Zones destinées à l'urbanisation

- Zone de centre rassemblant équipements et services
- Zone d'habitat villageois
- Zone d'habitat isolé en milieu agricole
- Zone d'habitat résidentiel en milieu rural
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone de service public et équipement communautaire d'intérêt écologique
- Zone d'activité économique artisanale
- Zone d'activité économique industrielle
- Zone économique d'intérêt écologique
- Zone d'extraction
- Zone de loisirs

##### Zones non destinées à l'urbanisation

- Zone agricole
- Zone agricole d'intérêt écologique
- Zone forestière
- Zone d'espaces verts
- Zone de parc
- Zone naturelle
- Surface en Eau

##### Périmètres particuliers

- Périmètre d'urbanisation prioritaire
- Périmètre d'urbanisation non prioritaire
- Périmètre pour lequel une modification de Plan de Secteur est proposée
- ▨ Zone vulnérable provisoire (Seveso)
- ▨ Zone vulnérable (Seveso)
- ▨ Périmètre de risques technologiques et naturels
- ▨ Périmètre d'intérêt patrimonial
- ▨ Périmètre d'intérêt paysager

**ECHELLE 1 : 10 000**

0 1000 m

Systeme de coordonnées : Lambert Belge 72

Données sources : cfr Cartes 1 à 17  
Fond de plan : Carte IGN 1 / 10 000 Top10R - Série numérique Ed. 2000

<p><b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b></p> <p>Commune d'Écaussinnes Grand Place, 3 7150 Écaussinnes</p>	<p><b>AUTEUR DE PROJET</b></p> <p>JNC Agence Wallonne de Paysage Paysagistes et Urbanistes Département de J.N.C. International s.a. Rue du César 2 Bte 5 B - 1400 NIVELLES Tél : 067 / 64 95 00 - Fax 067 / 63 98 00 awp@jnc.be</p>
<p><b>SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL</b> Partie II</p>	
<p><b>Schéma des options territoriales</b></p>	
<p>Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 18 mai 2009 par ordonnance</p>	
<p>Le Secrétaire</p>	<p>Le Bourgmestre</p>
<p>Le Collège communal certifie que le présent document a été déposé à l'examen du public du 15 juin au 15 juillet 2009 par le Collège</p>	
<p>Le Secrétaire</p>	<p>Le Bourgmestre</p>
<p>Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du ..... par ordonnance</p>	
<p>Le Secrétaire</p>	<p>Le Bourgmestre</p>
<p><b>MODIFICATIONS</b> Septembre 2010 : corrections pour adoption définitive</p>	
<p><b>DATE DE CONSTITUTION : Novembre 2006</b></p>	
<p><b>ECHELLE</b> 1 / 10 000</p>	<p><b>DOSSIER</b> N° 0541</p>
<p>Dessiné par : XP Visé par : P90 Approuvé par : PHP</p>	<p><b>CARTE n° 18</b></p>